

## UE PROJET PROFESSIONNEL PERSONNEL POUR LES LICENCES 2 INTITULE : THEATRE - MUSIQUE ET INTERCULTURALITE

|   |  |
|---|--|
| <b>Composante / Service dispensant l'UE</b>                       | Service Université Culture   |
| <b>Partenaires de la composante / du service qui propose l'UE</b> |  |
| <b>UE accessible aux étudiants de :</b>                           | L2 Langues, Cultures et Communication<br>L2 Lettres, Culture et Sciences Humaines  |
| <b>Objectifs pédagogiques et contenu de la formation</b>          | Permettre aux étudiants via une pratique artistique (théâtre et musique) de s'enrichir sur le plan interculturel, s'ouvrir à l'autre, favoriser les rencontres et les échanges entre étudiants français et étrangers afin de partager une expérience unique tournée vers la création artistique (mise en scène du corps, techniques vocales, jeux et improvisations de groupe...)<br>Développer des compétences citoyennes qui seront valorisées via un portfolio. |
| <b>Nombres d'heures</b>   | 50h (TD)   |
| <b>Responsable</b>  | Claire Berthonneau   |
| <b>Contact pour information</b>                                   | Claire Berthonneau<br>Courriel : <a href="mailto:claire.berthonneau@uca.fr">claire.berthonneau@uca.fr</a>  |
| <b>Intervenant</b>  | Claire Berthonneau en lien avec les créations programmées sur le territoire.   |
| <b>Semestre où l'UE est proposée</b>                              | <b>Premier et deuxième semestre</b>  |
| <b>Semestre où l'UE est validée</b>                               | <b>Deuxième semestre</b>   |
| <b>Lieu d'inscription</b>   | Forum d'information au Rest'ocezo Campus des Cézeaux<br>63170 Aubière<br>Service Université Culture 29, bd Gergovia 63037 Clermont-Ferrand Cedex   |
| <b>Période d'inscription</b>                                      | Forum d'information : jeudi 12 septembre 2019 (17h30-20h30)<br>Service Université Culture : à partir du 16 septembre 2019  |
| <b>Début des activités</b>  | À partir de septembre 2019<br>(voir calendrier des ateliers sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019)   |
| <b>Conditions d'inscription</b>                                   | <b>UE non accessible aux dispensés d'assiduité</b><br>Accessible à tous les niveaux (débutants et expérimentés).   |
| <b>Contraintes spécifiques</b>                                    | L'UE exige la participation à une représentation à la fin de chaque semestre et demande une grande assiduité<br>Les étudiants des ateliers sont impliqués dans l'organisation des conditions de manifestations publiques (proposition des lieux, organisation matérielle, information).<br>La participation aux ateliers signifie un engagement personnel et collectif.<br><b>L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée.</b>              |
| <b>Capacité d'accueil</b>   | 20 participants  |
| <b>Effectif minimum pour ouverture de l'UE</b>                    | Pas de minimum   |
| <b>Lieu</b>   | Site Carnot - CROUS - Maison de l'Oradou   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Créneau horaire réservé</b>                                  | Les mardis après-midi (13h-18h variable selon les répétitions)   |
| <b>Modalités de contrôle des connaissances / de la pratique</b> | <p>L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée. Une note portant sur l'assiduité comptera dans la moyenne.</p> <p><u>Session 1 :</u><br/>       Évaluation après le rendu de l'atelier selon les critères suivants : assiduité totale, implication, progression, créativité, respect du groupe, travail personnel, qualité de la prestation publique ou de la réalisation de l'œuvre finale.<br/>       Rédaction d'un dossier de 2 pages sur le thème « En quoi ma pratique dans cet atelier est-elle en adéquation avec mon projet personnel et professionnel ? » (représente 50% de la note totale).<br/>       Le dossier peut être complété par d'autres documents permettant d'apprécier davantage le travail réalisé (note d'intention, etc.).<br/>       Une note finale qui valide la pratique selon les critères énoncés plus haut et qui regroupe les deux évaluations, soit 50% pour le dossier PPP et 50% pour le reste du travail au sein de l'atelier.</p> <p><u>Session 2 :</u><br/>       Une épreuve de rattrapage sera organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants en 1<sup>ère</sup> session, sous la forme d'une prestation individuelle reprenant les enjeux de l'atelier.</p> |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Complément d'information</b> |  |
|---------------------------------|--|